## MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité

- QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 148, chemin Catherine-Delzenne, Les Éboulements, sur le lot 5 440 482 du cadastre du Québec.
- QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM140-2022 consiste à :
- a) Autoriser un spa à 1,05 m de la résidence plutôt que 2 m, tel que prescrit l'article 5.3.2 du règlement de zonage;

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

## Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante <u>dtremblay@leseboulements.com</u> au plus tard le 13 janvier 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 16 janvier 2023.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 19e jour de décembre 2022.

Manuele Kemblay

DANIÈLE TREMBLAY

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim